

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 49 (1957)
Heft: 11

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel : «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

49^{me} année

Novembre 1957

Nº 11

La lutte contre le renchérissement

Par *Edmond Wyß*

Cet exposé a été présenté par l'auteur au congrès syndical de Lausanne, le 20 octobre dernier. Depuis lors le Conseil fédéral a autorisé une hausse de 2 ct. par litre de lait, à charge du consommateur, mais à maintenu les prix du beurre, du fromage et des produits de conservation à leurs taux actuels. De son côté, la Commission fédérale du contrôle des prix a recommandé au Conseil fédéral d'autoriser pour le 1^{er} avril 1958 une nouvelle hausse générale de 5 % des loyers anciens. Cela n'enlève rien à la solide argumentation du rapporteur dont nous reproduisons l'essentiel.

Réd.

La politique conjoncturelle

« Rien n'est plus difficile à supporter qu'une longue série de jours heureux », disait déjà Goethe. Tout se passe comme si nombre de nos compatriotes, parmi lesquels des hommes politiques de premier plan, des personnalités marquantes de la vie économique, avaient plus de peine encore à « subir » quelques années de prospérité. Il semble que l'on soit las de ce ciel trop bleu, que l'on trouve monotone cette progression rectiligne de l'économie, lancée à toute vapeur sur une voie dont tous les signaux sont ouverts. Sans l'avouer évidemment, on aspire à autre chose.

Cette tension constante de toutes les énergies, les lourdes exigences posées aux ressources économiques soulèvent des problèmes que l'on ne saurait négliger si l'on veut que la conjoncture continue d'évoluer de manière profitable au pays. Dès le début de cet exposé, nous voulons mettre en garde contre le pessimisme avec lequel on juge certaines manifestations de la prospérité; cette tentation est d'autant plus grande que cette prospérité dure depuis plus longtemps. Les remèdes qu'appellent les débordements de la conjoncture — ce que nous pourrions appeler la thérapeutique conjoncturelle — doivent être appliqués avec prudence. En effet, on n'a à aucun moment la garantie que les mesures appliquées aux fins de tempérer la surexpansion économique produiront effectivement les résultats